

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que le conseil municipal a adopté un règlement suivant lors de la séance régulière du conseil municipal, tenue le dixième jour du mois de février deux mille vingt-et-un (2021-02-10)

Règlement numéro 278-21 établissant une tarification pour la fourniture de biens et services

Ledit règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, sis au 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville et sur son site internet au http://www.mrc-maskinonge.qc.ca/mrc/politiques/cat_view/26-reglements.html.

DONNÉ à Louiseville, ce douzième jour du mois de février deux mille vingt-et-un (2021-02-12).



Pascale Plante,
Directrice Générale et
Secrétaire-trésorière